

**Discours de Madame la ministre de l'Education Nationale, de  
l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**

**signature de la convention 2017-2027 sur l'éducation entre l'Etat et la  
Polynésie française**

**22 octobre 2016**

**Chapiteau de la Présidence**

*(seul le prononcé fait foi)*

Monsieur le Président de la Polynésie française,

Monsieur le Président de l'Assemblée de la Polynésie française,

Mesdames et messieurs les Parlementaires,

Monsieur le Vice-président et Mesdames et Messieurs les Ministres,

Mesdames et Messieurs les représentants de l'Assemblée de la Polynésie française,

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames et messieurs,

**1. IA ORANA**

Il y a 8 mois jour pour jour, c'est le président de la République qui, venu « jusqu'au bout de la France », pour reprendre sa très belle expression, s'exprimait devant vous.

Je ressens donc ce soir, un immense plaisir et un grand honneur d'être ici avec vous pour partager ensemble une page de notre histoire commune, au cœur de laquelle se trouve l'Ecole.

L'Ecole est au cœur de la République, au cœur de la République française, au cœur de la Polynésie française.

Elle est au cœur de notre projet pour la jeunesse de France, qu'elle vive ici à Papeete, dans les archipels de la Polynésie française, dans l'hexagone ou dans les autres départements et collectivités d'outre-mer.

Et pourtant, dans cette longue histoire commune, il y avait une sorte d'incongruité. Jamais un ministre de l'éducation nationale ne s'était rendu ici.

Je souhaitais mettre un terme à cette situation.

C'est donc pour moi une grande fierté que d'être la première ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, à venir en Polynésie française. C'est aussi un honneur, et un bonheur.

Depuis 48 heures, nous avons ensemble, Monsieur le président, parcouru votre beau Pays. Vous m'avez offert la possibilité d'aller à la rencontre de ceux qui font aujourd'hui vivre les écoles, les collèges, les lycées et l'Université.

Je veux commencer par vous en remercier, Monsieur le président du gouvernement, et remercier aussi l'ensemble des maires, des élus et des services qui se sont mobilisés pour rendre possible ces temps d'échanges avec la communauté éducative de Polynésie et plus largement le peuple polynésien.

Merci pour l'accueil chaleureux et généreux que vous m'avez réservé pendant mes déplacements dans les archipels de la Polynésie française et les communes de Tahiti.

Comme le Président de la République en février dernier, je témoigne de votre hospitalité et de votre attachement à la France.

Cet attachement, je sais que vous avez su l'exprimer lors des événements tragiques qui se sont déroulés en métropole : j'étais à Nice pour l'hommage national aux victimes du terrorisme il y a quelques jours de cela. J'ai vu la douleur des familles et je sais qu'ici à Papeete, ville jumelée avec Nice, le peuple polynésien a su montrer sa solidarité.

Depuis jeudi, vous m'avez accueillie, et c'est bien ainsi que je me suis sentie, accueillie, depuis mon arrivée en Polynésie française. J'ai pu mesurer, en particulier lors de mes visites dans les îles, la force et la vivacité de votre culture au travers notamment des chants entonnés en tahitien par les enfants des écoles.

Et en évoquant les langues polynésiennes, je me réjouis qu'elles soient présentes, aujourd'hui, dans tous les cycles scolaires, et jusqu'au master.

C'est important. C'est important car cela démontre notre volonté commune de garantir l'identité polynésienne et la vivacité de votre culture.

Une culture et une histoire pour lesquelles le Président de la République avait témoigné un profond respect, lors de son déplacement au marae<sup>1</sup> de Taputapuatea qui, en ce moment même, chemine dans une procédure de classement au patrimoine de l'UNESCO.

J'ai pu mesurer à quel point cette culture est vivante, à quel point elle s'exprime au quotidien et à travers les arts.

J'ai été touchée et émue par les chants et l'hymne polynésien chantés par les élèves.

J'ai pu apprécier la richesse de la langue tahitienne aux orero prononcés à l'occasion de mes déplacements.

L'apprentissage de cette langue se fait, dans vos écoles, en complémentarité avec celui de la langue française, et nombreux sont les auteurs et les poètes polynésiens qui les mêlent et qui les font dialoguer.

**2. Ces visites que j'évoquais à l'instant, monsieur le Président, m'ont permis de mieux comprendre votre territoire et d'en appréhender avec plus de justesse les atouts mais aussi les difficultés.**

Aussi, avant d'aborder plus en détail la convention Etat-Pays, je souhaiterai vous livrer quelques-unes de mes réflexions, mûries à l'aune de toutes ces rencontres.

Nous sommes dans une période marquée, pour l'Ecole, par des changements importants, en Polynésie française comme en métropole.

Je pense à la réforme de la formation initiale et continue des enseignants et à la rénovation des pratiques pédagogiques et éducatives, dont l'enjeu est bien l'intérêt des enfants, la réussite de tous les élèves.

Vous l'avez rappelé dans votre discours de septembre dernier à l'Assemblée de la Polynésie française, monsieur le Président<sup>2</sup>, il n'est jamais facile de changer ; c'est pourtant nécessaire.

Si nous changeons, si nous faisons évoluer les choses, c'est pour assurer la réussite de tous nos élèves. C'est essentiel : l'Ecole a toujours joué un rôle déterminant dans la cohésion sociale ici comme ailleurs, et ici, avec une acuité particulièrement forte.

Nous avons donc des enjeux communs, sur des territoires singuliers.

Je suis bien consciente, mesdames et messieurs, de l'importance de l'enseignement confessionnel dans l'organisation scolaire polynésienne, et de l'implication des différentes églises<sup>3</sup> dans la cohésion sociale de la Polynésie française.

Mes propos concernent donc et l'enseignement public et l'enseignement privé sous contrat avec l'Etat.

La compétence éducative de droit commun, à l'exclusion de l'enseignement supérieur universitaire, appartient au Gouvernement polynésien, en application du statut organique.

Ma présence ici, comme la convention que nous avons signée, témoignent d'une chose : la volonté qui est la mienne, et celle du Gouvernement de la République, d'être à vos côtés pour le développement de votre système éducatif et de répondre aux demandes d'accompagnement que vous exprimerez.

J'ai ainsi pu rencontrer, dans un esprit républicain, souhaité par le président Hollande, les élus et les représentants de vos institutions, lors du dépôt de gerbe avenue POUVANAA A OOPA ou en entretien protocolaire.

J'ai aussi rencontré les acteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur le terrain, dans les écoles, au collège, dans les lycées ou à l'université.

Et parce que j'attache beaucoup d'importance à l'idée d'Alliance éducative, je veux aussi évoquer tous les partenaires de l'éducation, notamment dans les réseaux d'éducation prioritaire. Je connais et j'ai vu leur importance.

### **3. Nous partageons de nombreux objectifs.**

Former, au mieux, notre jeunesse, et ce mot de jeunesse, dans votre pays où 33% de la population a moins de 20 ans, prend un éclat particulier.

Cette jeunesse dispose d'écoles, évidemment, mais aussi d'une université, d'une école de commerce, d'un institut de formation aux métiers de la pêche ou d'un Centre des métiers d'arts, et j'ai pu voir à quel point vous étiez vigilants pour créer de nouvelles filières ou de nouveaux diplômes pour vous adapter aux besoins.

Dans ces évolutions, vous pouvez compter sur mon entier soutien.

Je souhaiterais, à propos de l'Université de Polynésie française, souligner son importance.

Depuis sa création, il y a près de 30 ans, l'UPF a permis à des dizaines de milliers de jeunes Polynésiens d'accéder aux études supérieures et à des diplômes de même qualité que leurs homologues métropolitains, avec, à l'issue de leurs études, la possibilité de trouver un emploi correspondant à leurs qualifications et à leurs aspirations.

L'Université offre ainsi à la jeunesse des perspectives pour participer au développement économique dans les domaines du tourisme, de la perliculture et de l'aquaculture, ou encore dans les matières d'avenir que sont le numérique et l'environnement.

Entre les murs de l'Université se forment les citoyens et les acteurs du développement de la Polynésie de demain. Elle a donc à la fois une responsabilité sociale et une volonté d'excellence que j'ai pu observer lorsque je m'y suis rendue vendredi dernier avec son président, Eric CONTE, que je remercie à nouveau pour son accueil.

En 2017, elle ouvrira, une classe préparatoire aux grandes écoles d'ingénieurs. C'est un point essentiel : cela permettra aux meilleurs élèves de préparer des concours de haut niveau sans pour autant avoir à partir dans l'Hexagone, loin de leurs familles et dans des conditions matérielles qui souvent sont un obstacle à leur réussite.

Cette classe préparatoire, c'est aussi un signe fort de la volonté de cette université d'offrir aux jeunes polynésiens une formation au meilleur niveau.

Cette volonté se traduira également, parmi d'autres innovations de la nouvelle carte de formation 2017, par la création d'un parcours préparant, notamment, à l'intégration aux Instituts d'Etudes Politiques et aux écoles de journalisme, ou d'un parcours bilingue en licence d'Economie-Gestion.

L'Université de Polynésie française accueille chaque année plus d'étudiants. C'est le signe de sa maturité et de son attractivité. Et j'accompagnerai cette progression des effectifs au titre du budget 2017 en accordant des moyens permanents de fonctionnement supplémentaires qui seront de l'ordre de 500 000 euros par an, soit près de 60 millions de francs pacifique, ainsi que des emplois qui s'ajouteront aux 26 emplois créés depuis 2013.

Mais si l'université est un lieu d'enseignement, elle est aussi un lieu de recherche. Son rayonnement dans ce domaine est, sans aucun doute, un atout pour la Polynésie française.

L'UPF est à l'initiative de la création, actuellement en cours, d'un consortium réunissant les organismes de recherche présents sur le site polynésien.

Ce consortium, nommé RESIPOL (Recherche Enseignement Supérieur Innovation pour la Polynésie), a pour vocation de tirer le meilleur parti des conditions exceptionnelles de recherche au niveau mondial qu'offre la Polynésie française, autant sur les milieux écologiques que sur les sociétés humaines d'hier et d'aujourd'hui.

Ce potentiel de développement passe aussi par la coopération avec d'autres territoires ultramarins – dans le Pacifique mais aussi dans l'Océan Indien, aux Antilles et en Guyane – pour monter des projets et pouvoir répondre aux meilleurs standards internationaux exigés, notamment dans le cadre du programme des investissements d'avenir.

Une Ecole Universitaire de Recherche portée par les ultramarins rassemblerait 85% de la biodiversité nationale et serait un facteur considérable d'attractivité et d'excellence.

Mon ministère sera, Monsieur le président de l'Université, votre partenaire pour y parvenir.

Il y a un autre projet que je souhaite évoquer, c'est celui de la création d'une Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique, qui aurait vocation à être la première en Outre-mer.

Une convention de préfiguration a déjà été conclue avec le CNRS en août 2015 et je crois pouvoir vous dire, selon mes échanges avec la direction du CNRS, que cette maison verra effectivement le jour début 2017.

Cette Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique peut être à la fois un centre de niveau international au service de la recherche en Polynésie et dans le Pacifique, et un instrument de développement local, par un rôle de conseil dans l'élaboration des politiques publiques et de formation des individus à tous les niveaux.

C'est là un projet admirable, pour lequel le travail doit donc se poursuivre et je veux saluer l'engagement et la détermination des acteurs locaux.

La formation, l'éducation, l'instruction, tout cela doit être offert à chacune et à chacun de nos élèves, de la maternelle jusqu'à l'enseignement supérieur.

J'évoquais nos objectifs communs, en voici encore un : l'inclusion des enfants et des adolescents à besoins particuliers dans les écoles du 1er degré et les établissements du 2nd degré de droit commun.

C'est là un but qui doit être atteint, à la fois dans l'esprit et la lettre de la loi du 8 juillet 2013 portant refondation de l'école de la République et dans l'esprit et la lettre de la loi du Pays du 29 août 2011 portant charte de l'éducation.

Ce qui est en jeu à l'école, et votre charte de l'éducation prend soin de le rappeler, c'est le nécessaire épanouissement culturel et personnel de chacun de nos élèves. Personne ne doit en être privé.

Nous devons donc continuer à mener une lutte déterminée contre l'échec scolaire et contre le décrochage. Et cela passe notamment par le développement d'une politique renouée de l'éducation prioritaire.

#### **4. J'ai conscience, mesdames et messieurs, des difficultés économiques, sociales et scolaires traversées par le Pays.**

Au cours de la visite, nous avons vu certaines réalités de la Polynésie française qui ne figurent pas forcément sur les cartes postales. Ce sont ces réalités que je veux prendre en compte, et c'est dans cet esprit que j'ai souhaité être personnellement présente à la signature de cette convention.

Pour établir la convention, nous sommes partis de plusieurs principes.

Ces principes auront bien sûr toute leur place dans l'accord de Papeete qu'a souhaité le président de la République, et qui est en cours de rédaction entre les services du ministère des Outre-mer et la Polynésie française.

Le premier de ces principes, c'est l'absolu respect des compétences statutaires de la Polynésie française, qui est en charge de l'administration et du système éducatif.

Le second principe : ne pas modifier les règles de répartition des compétences mais faire évoluer les modes de gouvernance pour mettre un terme aux divisions passées.

Dans le préambule de la convention, nous avons repris la charte de l'éducation de la Polynésie française, dont l'esprit et la lettre nous ont conduit à l'élaboration d'un nouveau dispositif qui met en commun le travail des corps d'inspection des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré, qui assure la certification des diplômes nationaux, et qui amènera les services de l'Etat à prêter leur concours et leur expertise chaque fois que la Polynésie française en fera la demande.

Cette convention organise aussi le déploiement de l'école numérique. Elle crée un dispositif de pilotage original qui associe les acteurs institutionnels et l'ensemble de la communauté éducative. La Polynésie française est désormais connectée à toutes les applications nationales en temps réel et dispose, sans contrepartie, des systèmes d'information et de leur maintenance.

La convention définit également de nouveaux circuits financiers. J'ai voulu trouver une solution aux problèmes passés, en instaurant le versement de la dotation globale de fonctionnement au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année civile et non plus au cours du dernier trimestre.

C'est là un point important : cela signifie que les avances de trésorerie supportées par la Polynésie française seront supprimées.

Enfin, un dernier point que je veux souligner car je l'avais évoqué en ouverture, l'enseignement privé sous contrat avec l'Etat bénéficiera de dispositions législatives qui préservent le caractère propre des réseaux confessionnels et l'autonomie de son organisation.

Il appartiendra à la Polynésie française de veiller à l'absence de concurrence entre les deux ordres de l'enseignement, à la cohérence des offres de formation et à la reconnaissance du besoin scolaire pour l'ouverture de nouvelles classes.

Ce sont là quelques-uns des enjeux de cette convention.

Cette convention sur l'éducation entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle nous engage, l'Etat et la Polynésie française, pour les 10 années qui viennent.

Certains pourraient s'étonner d'une telle durée, qui franchit aisément les mandats. Je crois qu'elle est la marque d'une confiance mutuelle.

La confiance que l'on se doit naturellement entre le Gouvernement de la République et la Polynésie française ; mais elle témoigne aussi de la confiance dans laquelle nous avons su travailler ensemble, avec vous-même, et avec votre ministre Nicole SANQUER.

Nous avons travaillé aussi avec l'appui précieux du Haut-commissaire et du vice-recteur. Je souhaite remercier tout particulièrement le vice-recteur de la Polynésie française, M. Jean-Louis BAGLAN pour son engagement ainsi que l'ensemble des fonctionnaires du vice-rectorat pour la qualité de leur travail au quotidien.

Nous avons travaillé, disais-je, dans la perspective de l'intérêt commun, c'est-à-dire celui des élèves ; nous avons cherché les solutions de compromis, nous avons évacué les inquiétudes et les doutes et nous avons créé les conditions d'une relation équilibrée et fructueuse, porteuse de perspectives d'avenir pour votre territoire.

Ce travail s'est fait dans la transparence et dans la proximité. Je tenais à vous en remercier.

Depuis ma nomination au ministère de l'Education Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, je m'efforce aussi, dans la répartition nationale des ressources budgétaires, d'augmenter la contribution solidaire de la Nation.

J'ai tenu à maintenir le niveau de dotation globale de fonctionnement de la Polynésie française et je l'ai même augmentée depuis deux ans de 108 millions de francs pacifiques<sup>4</sup>.

Cette mesure sera d'ailleurs reconduite l'an prochain.

Dans le contexte budgétaire contraint que vous connaissez, j'ai également veillé à préserver les concours financiers affectés à la dotation globale d'investissements alors que le contexte économique national, bien qu'en amélioration, impose, y compris aux collectivités territoriales, des économies nouvelles.

Et puis, lorsqu'il est question de l'éducation, on ne doit jamais oublier de tenir compte de la singularité des territoires. C'est le sens de la politique de lutte contre les inégalités territoriales que je conduis depuis que je suis ministre.

Et dans votre territoire grand comme l'Europe, monsieur le Président, vous êtes bien sûr confronté aux difficultés liées à l'éloignement de la France métropolitaine, mais aussi à l'insularité consécutive à la dispersion des îles au sein de vos 5 archipels.

Vous avez, au cours de nos échanges, Monsieur le Président, rappelé votre attachement à ce que nous fassions davantage pour accompagner le financement des transports scolaires dont le Pays a la responsabilité.

J'ai décidé, parce que je sais l'enjeu que cela représente pour la réussite scolaire dans le territoire, de porter à 346 millions de francs pacifique<sup>5</sup> notre engagement. C'est un effort supplémentaire de 10 % de la contribution de l'Etat qui sera ainsi fait en 2017.

De la même manière, j'ai entendu les demandes d'accompagnement que vous aviez formulées concernant l'offre d'internat scolaire.

J'ai moi-même mesuré la réalité des problèmes liés à l'internat pendant mes déplacements et en particulier aux Tuamotu. Il y a un effort en termes de rénovation mais aussi de construction. Aussi, j'ai obtenu du Premier Ministre un effort budgétaire particulier pour lutter contre la fracture scolaire entre les archipels polynésiens, pour ces internats.

J'ai donc décidé d'une aide de l'Etat d'un peu plus de 656 millions de francs pacifiques<sup>6</sup> pour la construction et la réhabilitation de trois internats de la réussite aux Marquises, à Faa'a et à Mahina.

Ce sont ces décisions que je suis heureuse de venir vous annoncer.

Il serait trop facile de partager les ambitions et les enjeux, et de ne pas vous accompagner concrètement, quand il s'agit de surmonter des difficultés que suggèrent les spécificités très contraignantes de votre territoire.

Vous le savez, d'ailleurs, mes engagements s'inscrivent en parfaite cohérence avec le travail que conduit ma collègue, ministre des Outre-mer, dans le cadre du projet de programmation relatif à l'égalité réelle outre-mer. Au terme de celui-ci, la Polynésie française conclura avec l'Etat un contrat de convergence prenant en compte ses besoins en matière de développement.

Il s'agit, là encore, d'une initiative porteuse qui nous permettra, à tous, de disposer d'outils adaptés pour construire une « égalité réelle » entre les territoires ultra-marins et l'hexagone.

### **5. Construire l'égalité réelle, c'est déjà aujourd'hui s'attaquer ensemble aux défis de l'inclusion et de la lutte contre l'échec scolaire.**

Les relever exige une mobilisation collective : la vôtre, celle de l'Etat, et celle des acteurs de terrain.

Repenser les pratiques pédagogiques, c'est ce que propose la Réforme du Collège, et je salue la décision souveraine de la Polynésie française d'étendre cette réforme sur l'ensemble de son territoire.

Repenser les pratiques pédagogiques, c'est assurer la réussite de chaque élève, d'où qu'il vienne, et quel que soit son milieu social et familial.

C'est un objectif ambitieux, mais le propre de l'Ecole a toujours été de nourrir des ambitions, et de donner à nos élèves les moyens de l'accomplir. A tous nos élèves.

Oui, au cœur de l'Ecole, il y a une exigence : l'égalité. L'égalité qui n'est pas l'uniformité, mais la prise en compte des inégalités économiques et sociales, et qui s'instaure avec un principe clair : donner plus à ceux qui ont moins.

Depuis toujours au service du progrès et de l'émancipation, l'Ecole elle-même doit progresser.

J'ai évoqué le rétablissement de la formation des enseignants : elle s'incarne ici à travers cette École supérieure du professorat et de l'éducation, avec un mode de gouvernance sans équivalent dans toute la République, qui allie de manière égale l'Etat, l'université et le ministère polynésien de l'éducation.



Je salue les résultats des concours pour l'accès aux corps enseignants et aux corps relevant des filières d'éducation et d'administration. Depuis trois ans maintenant, ces résultats témoignent à la fois de l'intelligence vive et de la très forte capacité de travail de la jeunesse polynésienne.

En 2012, 42 jeunes polynésiens étaient lauréats des concours du 2nd degré : ils sont, en 2016, 124.

Enfin le niveau de recrutement est désormais fixé au master pour tous les concours enseignants.

Avoir des enseignants mieux formés, mieux accompagnés et mieux rémunérés, c'est essentiel. Parce que l'Ecole de la République, mesdames et messieurs, est une chance immense. C'est une institution précieuse : en son sein se joue l'avenir de la jeunesse et donc celui de nos pays.

Si mon ministère est aujourd'hui le premier budget de l'état, c'est bien parce que le Président de la République a fait de la jeunesse la priorité de son quinquennat.

Et c'est pour la réussite de tous nos élèves, que nous avons conduit la Refondation de l'Ecole.

Nous avons, ainsi, recherché, au fil des différentes réformes, une plus grande équité, sans jamais sacrifier les objectifs de qualité et d'excellence de l'enseignement.

C'est, évidemment, difficile à accomplir. Plus difficile que de choisir de ne former que les meilleurs ; plus difficile que d'ouvrir grandes les portes de nos établissements, et de regarder, en leur sein, les inégalités économiques et sociales peser sur la scolarité de nos élèves.

Nous avons voulu, nous, réconcilier ce que d'autres ont trop souvent opposé.

Si j'ai pu me construire un avenir, je le dois en partie à l'Ecole de la République. Si je suis aujourd'hui devant vous, en tant que ministre, c'est aussi à elle que je le dois.

C'est pour cela que l'Ecole ne sera jamais pour moi une abstraction ou une théorie. Elle est d'abord une réalité vécue. Un lieu profondément humain.

Et c'est pour cela que j'ai tenu à pouvoir, ici, visiter des écoles, des collèges et des lycées, que j'ai tenu à rencontrer des élèves, des enseignants et leurs familles, et échanger avec eux.

Des changements importants sont donc en cours. Des progrès et des réussites apparaissent. Mais il nous reste encore beaucoup à faire.

Je pense, par exemple, au développement de l'école des parents.

Briser la spirale infernale du décrochage, de l'illettrisme et de la marginalisation sociale, cela passe forcément par une action concertée de l'ensemble de la communauté éducative, et notamment des parents.

Je pense aussi, au déploiement de l'école numérique, à la fois dans les îles de l'archipel de la Société mais également dans celles qui appartiennent aux archipels plus éloignés de Tahiti, comme Les Marquises, Les Gambier, Les Tuamotu et les Australes.

Grâce au numérique et aux pratiques pédagogiques qu'il nourrit, nous construisons une société plus ouverte : ouverte sur le monde, sur la mondialisation et la globalisation des échanges, à l'Ecole comme ailleurs.

L'Ecole change donc, mais ce changement n'est ni une rupture ni un reniement.

L'Ecole change pour mieux rester fidèle à la mission qui est la sienne depuis toujours : former des personnes autonomes, instruites, éduquées et cultivées.

**6. Voilà l'Ecole qui est au cœur de la convention décennale sur l'Education que nous venons de signer.**

Cette convention nous rassemble. Elle nous unit. Elle préserve aussi les compétences et les droits de chacun, dans le respect de votre culture, de votre langue, de vos principes.

L'Ecole, ici ou ailleurs, demeure d'abord l'Ecole : un lieu de liberté, où l'on se forme, où l'on apprend.

Un lieu où l'on inscrit l'histoire personnelle de l'élève dans une histoire plus vaste, celle de son pays, et où on lui donne à la fois des racines et en même temps une ouverture au monde.

Parce que nos enfants ne sont pas seulement nos héritiers : ce sont aussi les pionniers qui bâtiront notre avenir. Devant cette tâche immense, la jeunesse polynésienne compte sur vous ; elle peut aussi compter sur mon soutien, et sur mon engagement, qui viennent de se concrétiser à travers cette convention pour les 10 prochaines années

MAURURU ROA

Najat VALLAUD-BELKACEM